



Syndicat National des Enseignements de Second Degré

Section Académique de Besançon

19 avenue Edouard Droz - 25000 Besançon

Téléphone : 03.81.47.47.90

CARTE CIBLE DES CPE – Suite...

Après avoir créée une commission, sans les représentants des CPE, sur l'avenir de leurs postes (carte cible) l'administration a proposé un groupe miroir aux organisations syndicales qui avaient fait part de leur légitime mécontentement quant à cette façon de procéder.

Le contexte

Une première réunion avait eu lieu en mai 2014. Le rectorat avait alors présenté un scénario qui aboutissait *in fine* à redéployer des postes au détriment d'établissements évalués en « surplus » de CPE. Cela revenait à dire que des CPE étaient sous employés. Quand l'on connaît les conditions de travail de notre profession, il fallait oser. Faisant fi de toutes les remarques des organisations syndicales, laissant les critères de classification des établissements tels quels, le Recteur a vu recaler cette carte cible au Comité Technique Académique (le SNES-FSU et le SE-UNSA votant contre, le SGEN-CFDT s'abstenant).

Sans nouvelle proposition, sans revenir sur l'objectif initial, le Secrétariat général a, le 15 avril, convoqué une nouvelle réunion du groupe miroir. Face à l'administration (Secrétariat général ; DRH ; IPR ; DOS) les trois organisations syndicales représentatives des CPE étaient présentes, même si, de manière surprenante l'UNSA avait fait le choix de représenter en partie les CPE par le syndicat des chefs d'établissement, le SNPDEN !

Les objectifs

L'objectif annoncé de l'administration était triple : objectiver les critères instaurant les postes, mettre fin aux iniquités entre établissements et résoudre les problèmes de remplacement.

Evidemment, le SNES se satisfait qu'une transparence soit proposée quant aux implantations de postes. Mais à notre sens, cette transparence doit conduire à résoudre le manque d'encadrement des élèves par les CPE. Et pour cela, il ne suffit pas de répartir autrement mais bien de recruter. On en est loin.

Les dangers

Alors non seulement la pénurie de CPE va continuer, mais la carte cible induit des dangers que la profession doit absolument combattre. En effet, outre la charge de travail qui va sérieusement augmenter pour les collègues qui verront des suppressions de postes dans leur établissement, certains d'entre nous devront désormais se répartir sur plusieurs établissements. Dans cette perspective, le SNES a de nouveau souligné qu'il ne cautionnera d'aucune manière que des collègues doublent leur participation à toutes les instances (CA ; conseil pédagogique...), doublent tous leurs projets (CESC ; formation des délégués...) etc. Ajoutons que les collègues seraient soumis à une double hiérarchie alors que la récente commission chargée d'étudier les risques psycho-sociaux chez les CPE a démontré toutes les difficultés de travailler avec une seule. Nous le répétons, la charge de travail de deux demi-postes de CPE n'est pas égale à celle d'un seul.

Autre danger et pas des moindres, la vision de l'administration locale qui place le CPE au sein d'une équipe élargie qui va du chef d'établissement aux AED. Là où il manque un adjoint, l'implantation d'un CPE serait privilégiée. Là où un poste de CPE serait supprimé, sans doute l'équipe d'AED serait renforcée. Nous sommes déjà bien contraints à remplir des tâches qui ne nous incombent pas statutairement, l'officialisation d'une telle méthode aurait d'importantes conséquences dans nos pratiques et dans le jugement hiérarchique qui pourrait alors en

découler. C'est là que s'est exprimé un des différends majeurs entre le SNES et les autres organisations syndicales. Alors que les discussions ministérielles sur le métier font clairement le choix de ne pas nous intégrer dans les équipes de direction, l'académie de Besançon contourne anormalement cette philosophie.

Enfin, et c'est une nouveauté dans la position du rectorat, les établissements classés prioritaires ne seraient plus exempts de cette carte cible. D'ailleurs si le Secrétariat général semble accessible à quelques évolutions (intégration de certaines filières post-bac -sauf CPGE- et de structures spécifiques comme les SEGPA) dans la pondération des postes de CPE, il semble surtout vouloir accélérer le processus.

Le calendrier

Pour ce, une nouvelle et dernière réunion du groupe miroir devrait se dérouler en octobre-novembre. Plusieurs scénarios seront proposés aux syndicats : l'un avec postes partagés et l'autre sans. Ensuite une proposition sera mise au vote du CTA de janvier 2016 et ce, afin que les suppressions / créations de postes puissent être intégrées au mouvement intra en 2016.

L'UNSA-SNPDEN a souhaité qu'une phase de concertation avec les établissements concernés par les suppressions soient instaurée. Ce à quoi, madame la Secrétaire générale a répondu que l'accompagnement des établissements n'empêcherait pas l'application de la carte cible.

Pour le SNES, le point de départ doit être le besoin des élèves en encadrement de CPE. Le fait de déshabiller les uns pour habiller les autres n'apporte en rien une amélioration du service public et alourdit sévèrement la tâche de nombreux collègues. C'est cette parole que les élus du SNES-FSU porteront dans le groupe miroir et au Comité Technique Académique.

Pour les commissaires paritaires du SNES-FSU : Christian Laine (Collège St Vit, 06 31 78 03 59),